

# COMMUNIQUÉ

Montréal, le 26 mars 2018

**NO 06**

AUX AGENTES ET AGENTS  
DE PROTECTION DE LA FAUNE

« **Pour affichage** »

**OBJET** : Cumul de l'ancienneté

Bonjour à tous,

Je viens tout juste de m'entretenir avec un responsable des ressources humaines de notre ministère, car certaines problématiques seraient survenues dans le système SAGIR. Le tout serait en lien avec le cumul de l'ancienneté (service continu) pour les agents (es) qui n'avait pas encore le statut de temps complet, au 1<sup>er</sup> avril 2012.

D'ici quelques jours, les agents concernés recevront une communication écrite leur expliquant les modifications qui seront apportées dans le système SAGIR, et un explicatif devrait y être annexé. Pour certains, le cumul d'ancienneté sera revu à la hausse et pour d'autres, il sera revu à la baisse.

Pour ceux et celles qui recevront l'information que leur cumul d'ancienneté sera revu à la baisse, je vous demande de bien vérifier les explicatifs qui vous seront transmis et si vous constatez quelque chose d'anormale, n'hésitez pas à me rejoindre pour m'en faire part.

Je ne connais pas précisément l'étendue des erreurs qui se sont produites, mais soyez certains que je vais m'assurer d'avoir le plus de détails possible, afin de vous soutenir dans le processus.

En terminant, je comprends tous ceux qui verront une diminution dans leur cumul d'ancienneté, mais vous devez certainement comprendre que malgré l'erreur du système SAGIR (une parmi tant d'autres), nous ne pouvons pas accumuler plus de temps que nous en avons réellement travaillé.

Si vous avez des questions ou besoins d'aide dans la compréhension de la situation, n'hésitez pas à me rejoindre.

Passez une bonne journée!!!

*Martin Perreault*  
Directeur aux griefs